

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
ARRETE DU MAIRE n° 164 /2025

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Rue de Metz

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de prolongation de la société SIGNATURE, en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux d'aménagement d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée Metz/ Château-Salins entre Marly et Montigny-lès-Metz, avec une intervention prévue au niveau de la rue de Metz à Marly par la société SIGNATURE, pour le compte de l'Eurométropole de Metz,

- A partir du lundi 09 juin et jusqu'au vendredi 13 juin 2025 inclus

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés à Marly, la chaussée sera rétrécie à la circulation avec alternat par panneaux selon la demi-chaussée impactée entre 07h et 17h00, avec un stationnement interdit et une vitesse limitée à 30 km/h pendant la durée de l'intervention.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société SIGNATURE chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société SIGNATURE devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société SIGNATURE et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société SIGNATURE,
Monsieur le Directeur d'HAGANIS,
Monsieur le Directeur de GRDF,
Monsieur le Directeur de RESEDA
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.



A Marly, le 15 mai 2025
Pour le Maire
le 1^{er} Adjoint chargé de l'urbanisme,
des travaux et de la circulation

Michel LISSMANN